

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*24110638\***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

**10 JUL. 2024**

DU BRABANT WALLON  
Greffe

N° d'entreprise : **0464 947 130**

**Nom**

(en entier) : **FLORIPHAR**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

*198 F*

Adresse complète du siège : **CHAUSSÉE DE Tervuren - 1410 WATERLOO**

**Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2024**

ORDRE DU JOUR

-TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Les membres présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire décident à l'unanimité :

- de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante à dater de ce jour : Allée Delvaux n°6  
à 1410 Waterloo, Région wallonne et de charger son administrateur des formalités de publication de la  
présente décision.

Ces résolutions sont approuvées à l'unanimité des membres présents à l'assemblée.

Bernard Delwart  
Président

Déposé au tribunal de l'entreprise le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/06/2024

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes  
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).